

RAPPORT N° 97/5-31  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997

Par Délibération n° 96/8-08 du 13 décembre 1996, vous avez adopté le Budget Primitif 1997 de la Régie Marchés et Droits et Place qui s'équilibrait, en dépenses et en recettes :

- \* à 3 137 850 F pour la Section de Fonctionnement,
- \* et à 530 000 F pour la Section d'Investissement.

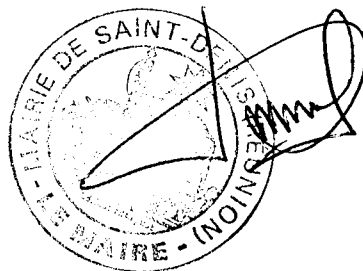
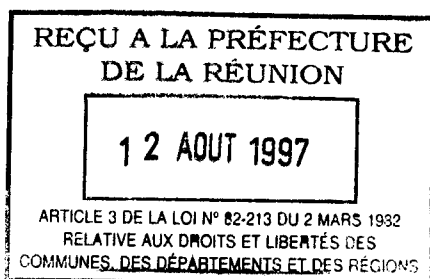
Cependant, compte tenu des résultats issus du Compte Administratif 1996, des crédits consommés depuis ainsi que des besoins nouveaux constatés entre-temps, il apparaît nécessaire de modifier le Budget 1997 de la Régie. D'où les propositions de Budget Supplémentaire 1997 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent :

- \* pour la Section d'Investissement, à 154 866,14 F,
- \* les dépenses supplémentaires de la Section de Fonctionnement (266 700 F) étant financées par l'annulation du prélèvement prévu au titre de l'autofinancement de la Section d'Investissement.

Je vous demande d'approuver le Budget Supplémentaire 1997 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/5-31  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 1er août 1997

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/5-31 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ZANEGUY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

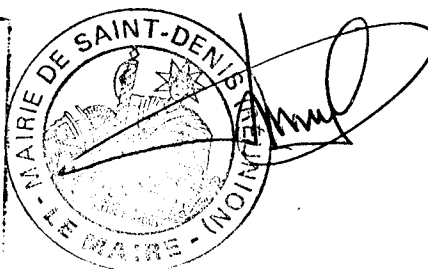
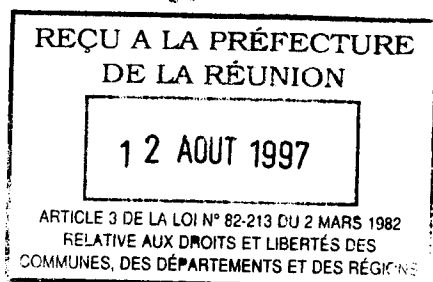
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte le Budget Supplémentaire 1997 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'élève :

- \* pour la Section d'Investissement, à 154 866,14 F,
- \* les dépenses supplémentaires de la Section de Fonctionnement (266 700 F) étant financées par l'annulation du prélèvement prévu au titre de l'autofinancement de la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 01 AOUT 1997

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



SECTION D'INVESTISSEMENT

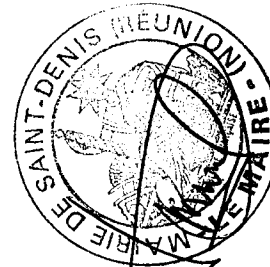
N° Chap	DEPENSES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1997		N° Chap	RECETTES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1997	
	N° Cpte	Libellés		Report	Propositif nettes		Total	N° Cpte		Libellés	Report
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		530 000		154 866,14		<b>EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES</b>			53 518,34	53 518,34
	214/	Construction sur sol d'autrui	275 000		16 866,14		<b>APPORT, DOTATION, RESERVES</b>			297 047,80	297 047,80
	2141 -	Bâtiment	100 000		16 866,14		106 / Réserves			297 047,80	297 047,80
	2145 -	Inst. Gén., Agenc. & Aménag. des const	175 000				1068 - Autres Réserves			297 047,80	297 047,80
	215 /	Installat* Techn. Mat. et Outill. Industriel	20 000				<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		31 000,00		31 000,00
	2154 -	Matériel et Outillages industriels	20 000		40 000,00	28	281 / Amort. des immobilisat* corporelles				
	218 /	Autres immobilisations corporelles	235 000		138 000,00		28141 - Bâtiments				
	2181 -	Inst. gén., agenc. & aménag. divers	200 000		98 000,00		28145 - Installat* Générales, Agencements et				
	2183 -	Matériel de bureau & informatique	20 000		40 000,00		28154 - Matériels et outillages industriels				
	2184 -	Mobilier	15 000				28181 - Inst. gén., agenc. & aménag. divers				
21	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>						28183 - Matériel de bureau & informatique				
	281 /	Amort. des immobilisat* corporelles					28184 - Mobilier				
	28184 -	Mobilier					<b>RECETTES COURANTES D'INVESTISSEMENT</b>		31 000,00	31 000,00	31 000,00
<b>DEPENSES COURANTES D'INVESTISSEMENT</b>			530 000		154 866,14		<b>AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				- 226 700,00
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			530 000		154 866,14		<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		31 000,00	123 866,14	154 866,14

Vu par le Conseil Municipal

en séance du

01 AOÛT 1997

LE MAIRE



M. TAMAYA

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REUNION

12 AOÛT 1997

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° Chap	DEPENSES		Inscriptions BP	Reports	Budget Supplémentaire 1987		Total	N° Chap	RECETTES		Inscriptions BP	Reports	Budget Supplémentaire 1987		Total
	N° Cpte	Libellés			Propositif	nelles			N° Cpte	Libellés			Propositif	nelles	
60	ACHATS		371 850		26 200		26 200	70	RECETTES D'EXPLOITATION		3 137 850				
	602 / Achats stockés		100 000						708 / Droits de place et locations		3 137 850				
	6022 - Fournitures consommables		100 000												
	606 / Ach. non stockés de mat. et fournitures		271 850												
	6061 - Fournitures non stockables		221 850												
	6063 - Fournitures d'entretien et de petit éqipt		10 000												
	6064 - Fournitures administratives de bureau		40 000												
61	SERVICES EXTERIEURS		327 500		75 500		75 500	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	613 / Locations		105 000						771 / Produits except sur opérat* de gest*						
	615 / Entretien et réparations		205 000						7718 - Autres produits except sur opérat* de gest*						
	617 / Etudes et recherches		15 000												
	618 / Divers (documentation, abonnements)		2 500		500		500								
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		38 000		90 000		90 000								
	622 / Rémunérat* d'intermédiaire et honoraires		9 000												
	623 / Publicités et insertions		10 000												
	625 / Déplacements, missions et réceptions		7 000												
	628 / Frais postaux et de télécommunications		12 000												
	628 / Divers														
64	CHARGES DE PERSONNEL		1 870 500												
	641 / Rémunération du personnel		1 400 000												
	645 / Charges sociales		465 000												
	647 / Autres charges (pharmacie)		5 500												
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				4 000		4 000								
	6718 / Autres ch. except. sur opérations de gestion (1)				4 000		4 000								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		303 300												
	681 / Dotat* aux amort. - Charges d'exploitat*		303 300												
DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			2 911 150		226 700		226 700	RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT			3 137 850				
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			226 700		- 226 700		-226 700	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			3 137 850				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			3 137 850												

RECUL A LA RECEPTION DE LA REUNION  
12 AOUT 1997  
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
COMMUNES DES DEPARTEMENTS DE LA REUNION

(1) : remboursement (au profit de la Pharmacie BOURBON) des redevances d'occupation du domaine public lors des Journées Commerciales 1986 du

LE MAIRE SAINT-DENIS (REUNION)  
M. YANAYA

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 01 AOUT 1997